

Remplacement des membres du personnel en congé de maternité et en congé prophylactique dans les Hautes Ecoles officielles et libres subventionnées

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Niveau : supérieur non universitaire</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> Du au</p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Date limite :</p> <p><input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mot-clé :</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement - A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de Province - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres - Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour les Hautes Ecoles subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Aux Directions des Hautes Ecoles subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des Hautes Ecoles libres subventionnées par Fédération Wallonie-Bruxelles <p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'ARES - Aux Syndicats du personnel enseignant - Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs 						
<p>Signataire</p> <p>Administration : Administration générale des personnels de l'enseignement Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale</p>							
<p>Personnes de contact</p> <p>Service ou Association :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Nom et prénom</th> <th style="text-align: left;">Téléphone</th> <th style="text-align: left;">Email</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dominique FIEVEZ</td> <td>02/413.25.98</td> <td>dominique.fievez@cfwb.be</td> </tr> </tbody> </table>		Nom et prénom	Téléphone	Email	Dominique FIEVEZ	02/413.25.98	dominique.fievez@cfwb.be
Nom et prénom	Téléphone	Email					
Dominique FIEVEZ	02/413.25.98	dominique.fievez@cfwb.be					

Cette circulaire a pour but de préciser aux Pouvoirs Organisateurs concernés qu'ils doivent veiller au remplacement des membres du personnel en congé de maternité ou en congé prophylactique.

Sur base des dispositions fixées en la matière, les membres du personnel définitif, temporaire à durée indéterminée et temporaire à durée déterminée, peuvent bénéficier :

- d'un congé de maternité
- d'un congé prophylactique

Les conditions d'octroi de ces différents congés vous sont rappelées par la circulaire n° 6292 du 04 août 2017 « *Vade-mecum des congés, des disponibilités, et des absences pour le personnel enseignant subsidié de l'enseignement subventionné* ».

Il est rappelé que le remplacement de l'absence du membre du personnel visé par ces congés ne s'effectue pas à charge de l'enveloppe de la Haute Ecole.

Le remplacement n'étant pas à charge de la Haute école, il est sans objet de demander au membre du personnel lors de son retour en fonction de prester en «compensation» un volume horaire supplémentaire initialement organisé durant son absence

Je vous remercie d'avance de la suite que vous apporterez à la présente.

La Directrice générale,

Lisa Salomonowicz